



Modification de mon contrat de travail

Par **hadesetflo**, le **08/11/2010** à **16:28**

Bonjour, je travaille depuis 7 ans en trois huit dans la plasturgie mon patron a décidé de ne plus nous laisser travailler la nuit et d'y mettre une équipe fixe; dont je ne fais pas parti, ce qui va entraîner une chute de mon salaire, dois-je signer l'avenant à mon contrat? a-t-il le droit de prendre des décisions qui modifient mon salaire à ce point?